



PREAVIS MUNICIPAL No 01-2025

présenté au Conseil Communal de Gimel, en sa séance du 24 février 2025

**Objet : Mise en conformité de la chambre de transit des Vernes -
Réparation de fuites, transfert et tubage de prises privées à la
rue des Sept Fontaines**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans le cadre de l'entretien et de la mise en conformité de notre réseau de distribution d'eau potable, nous avons l'honneur de vous présenter deux projets.

Le premier répond à l'exigence de l'OFCO pour la mise en conformité de la chambre de transit et de contrôle des Vernes sur la parcelle N° 661.

Le deuxième doit permettre la réparation de fuites sises à la croisée de la rue des Sept Fontaines - Route de Bauloz, tout en modifiant une partie des introductions dans ce secteur.

2. Mise en conformité de la chambre de transit des Vernes

Introduction

A la suite du rapport d'inspection de l'OFCO N° 21-VD-18063, la Commune de Gimel a entrepris de réaliser les travaux de mise en conformité des ouvrages du réseau le nécessitant et selon le planning et le budget du Service des eaux.

Les exigences mentionnées dans ce rapport concernant la source des Vernes impliquent le changement de la chambre de transfert et de contrôle par un nouvel ouvrage ad hoc.

Projet

La source des Vernes est captée en amont du village de Gimel, en bordure de la route de Bauloz. Les zones de protection des sources ont été délimitées le 22.09.1994 par l'étude hydrogéologique Pierre Blanc, puis légalisées le 05.05.2008.

Dans la configuration actuelle, la source est captée dans une chambre de captage, qui se trouve dans la zone de protection S1, clôturée.



Ensuite l'eau est acheminée en direction de la station de pompage du Marais, au travers d'une chambre de contrôle qui se trouve en aval à 120 m et qui permet également de mettre la source en décharge et d'évacuer le trop plein.

Malheureusement, elle ne correspond plus aux normes en vigueur pour différentes raisons dont : mauvaise évacuation du trop-plein, collecteur d'évacuation insuffisant, appareillage rouillé, absence de filtration de l'air et matériaux en contact avec l'eau potable, etc.

La Municipalité prévoit donc de la remplacer par un nouvel ouvrage préfabriqué en polyéthylène (PE), de marque Etertub, qui comprend tous les éléments nécessaires et conformes aux normes usuelles. L'ouvrage a été dimensionné selon les caractéristiques de la source et du secteur.

Récapitulation

Par la réalisation et l'installation d'une nouvelle chambre de transit pour la source des Vernes, la Commune de Gimel s'assurerait de corriger un point critique pour son autocontrôle, en garantissant un ouvrage conforme aux normes. La mise en décharge et le trop-plein de la source seraient également sécurisés, avec l'amélioration de l'écoulement gravitaire du trop-plein qui ne fonctionne actuellement pas correctement.

En cas de non-intervention, ce secteur du réseau resterait problématique, tant sur le plan de la qualité de l'eau qu'au niveau des écoulements.

Aspects financiers et répartition des coûts

Sur le plan financier, le devis estimatif des travaux est présenté ci-dessous. Toutes les offres ne sont, à ce jour, pas encore rentrées. Les postes de génie civil et d'appareillage ont été estimés sur la base d'un devis estimatif et de projets similaires.

Fabrication et fourniture d'une nouvelle chambre Etertub + transport	Fr.	20'000.00
Travaux de génie civil	Fr.	25'000.00
Travaux d'appareillage (raccordement de la chambre)	Fr.	5'000.00
Montant total des travaux (HT)	Fr.	50'000.00
Frais techniques pour étude et direction des travaux (phases SIA 1 - 5.53)	Fr.	5'000.00
Frais de géomètre (relevé + inscription de servitude)	Fr.	3'000.00
Divers et imprévus (~10%)	Fr.	6'000.00
Total 2 (HT)	Fr.	64'000.00
TVA (8.1%)	Fr.	5'184.00
Total 3 (TTC)	Fr.	69'184.00
Total arrondi (TTC)	Fr.	69'500.00



3. Réparation de fuites, transfert et tubage de prises privées à la rue des Sept Fontaines

Introduction

Une prise d'eau potable privée sise à la rue des Sept Fontaines, raccordée actuellement sur le régime de pression du réservoir du Signal (alt. TP 778.70), comporte une fuite. Dans l'optique d'effectuer sa réparation, le Service des eaux compte profiter de l'occasion pour optimiser la configuration des conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie à la rue des Sept Fontaines.

Projet

La fuite sur la prise d'eau privée concerne la parcelle N° 647 et il s'agit, pour le propriétaire, d'une occasion de refaire sa conduite.

Par la même occasion, sa prise (alt. 741 m environ) pourrait être transférée sur le régime de pression supérieur (réservoir des Clavalles, alt. TP 861.25), afin de bénéficier d'une pression statique plus importante, soit 12 bar contre 3.7 bar actuellement.

En cas de transfert de la prise sur le régime supérieur, la conduite en Fonte (F 125) située sur le régime de pression du Signal entre la prise privée de la parcelle N° 665 et la prise existante deviendrait alors un bras mort non renouvelé.

Afin de pallier cette situation, divers travaux sur le réseau des conduites et installation de bornes hydrantes (BH), permettant d'améliorer la situation, sont prévus (voir plan annexé).

Aspects financiers et répartition des coûts

Sur le plan financier, le devis estimatif du projet est présenté ci-dessous. Le montant total des travaux financés par la commune est estimé à ~ CHF 35'200.00 TTC, hors frais liés à la réalisation de la nouvelle conduite privée alimentant la parcelle N° 647 qui seront à la charge du propriétaire privé.

Travaux d'appareillage	Fr.	16'800.00
Travaux de génie civil	Fr.	9'300.00
Montant total des travaux (HT)	Fr.	26'100.00
Frais techniques et administratifs	Fr.	3'400.00
Divers et imprévus (~10%)	Fr.	3'000.00
Total 2 (HT)	Fr.	32'500.00
TVA (8.1%)	Fr.	2'632.50
Total 3 (TTC)	Fr.	35'132.50
Total arrondi (TTC)	Fr.	35'200.00

4. Financement

Le total des travaux prévus pour les deux projets s'élève à CHF 104'700.00 basés sur des devis établis par le bureau SH Ingénieurs Sàrl.

Ce crédit de CHF 104'700.00 serait couvert par un emprunt pour tout ou partie du montant dans la limite du plafond d'endettement et/ou par la trésorerie courante pour le solde.



4.1 Amortissement

Selon les directives et les principes établis pour les amortissements dans le nouveau manuel comptable MCH2 et applicables depuis le 1^{er} janvier 2024, la durée d'amortissement pour les conduites d'eau potable ou d'évacuation, hydrante, est de 60 ans. Nos proposons d'amortir ces travaux par un amortissement linéaire d'une durée de 60 ans qui débutera dès la fin des travaux.

4.2 Charges financières

Hormis l'amortissement et les éventuels intérêts, les frais de fonctionnement éventuels seraient portés au budget annuel.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GIMEL

- Vu le préavis No 01-2025 de la Municipalité
- Oui le rapport de la Commission en charge de ce projet
- Oui le rapport de la Commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en conformité de la chambre de transit des Vernes et la réparation de fuites, transfert et tubage de prises privées à la rue des Sept Fontaines
2. D'allouer un crédit maximum de CHF 104'700.00 TTC pour exécuter ces travaux.
3. De financer ce crédit par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.
4. De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 février 2025.

Au nom de la Municipalité :

Philippe Rezzonico
Syndic

Lucy Thalmann
Secrétaire municipale

